



Préparation de succession

Par **helper67**, le **19/08/2020 à 18:07**

Bonjour,

J'aimerais quelque renseignement sur notre situation.

Ma Grand-mère a trois enfants. Nous sommes 5 petits enfants.

Elle possède la maison a hauteur de 5/8 avec la fille de son mari décédé.

Peut elle, si sa belle fille est d'accord, mettre la maison dans une SCI pour nous la revendre a un très bon prix a deux de ses petits enfant ?

Elle souhaite nous la transmettre mais que a nous deux.

En vous remerciant

Par **youris**, le **19/08/2020 à 18:16**

bonjour,

il est toujours délicat de vendre un bien immobilier à un prix très bas, le trésor public qui connait très bien les prix des biens immobiliers, pourrait faire un redressement en déterminant la valeur vénale du bien, et il faudra trouver un notaire qui accepte de passer un tel acte.

sans oublier, que votre grand mère a 3 enfants qui sont ses héritiers réservataires et qui n'apprécieront sans doute pas cette manoeuvre.

la création d'une SCI n'est pas gratuite et il faut établir des comptes et une assemblée générale annuelle, il faut éviter les SCI fictives.

je conseille à votre grand mère de consulter un notaire.

salutations